

Pour vous faire mieux comprendre l'importance du résultat obtenu, je crois utile de vous résumer l'histoire de ce conflit.

L'escalier Nord de la grotte de Bethléem n'appartient pas exclusivement aux Latins. Les Arméniens s'en servent ; et les Grecs eux-mêmes y passent en procession plusieurs fois par an. Comme les Orthodoxes tendaient à abuser de leurs droits, en 1891, la Sublime Porte, sur les vives instances de notre ambassadeur, M. de Montebello, avait limité à cinq par an ces passages en habits sacerdotaux.

Les Grecs, peu satisfaits de cette détermination, ajoutèrent un sixième passage dans la nuit du 6 au 7 janvier 1893. Le consulat de France au nom des Latins, fit entendre de vives protestations : et le gouverneur de Jérusalem défendit aux Grecs de renouveler le dit passage.

Les Orthodoxes semblèrent s'incliner devant les ordres de l'autorité ; mais recourant à une subtile interprétation des décisions vizirielles de 1891, ils opérèrent, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1894, deux passages *pendant la même cérémonie* : le premier par la grande procession avec le patriarche ; le second par l'évêque de Bethléem à la fin de la messe que ce dernier célébrait dans la grotte aussitôt après la première cérémonie.

Ce passage du patriarche était légitime ; il entra dans les cinq passages annuels autorisés ; mais celui de l'évêque de Bethléem ne l'était pas. Les Grecs, usant de subterfuges, déclarèrent qu'ils n'excédaient pas leurs droits en passant deux fois dans une cérémonie par l'escalier Nord, le jour de leur fête de Noël, où le passage leur avait été concédé. Au nom des Latins, le consulat de